

CHARTRE PRESTATAIRES

Certifié QUALIBAIL en 2013, l'OPAC 36 poursuit depuis, son engagement pour l'amélioration continue de la qualité du service rendu à ses locataires. Pour cela, l'OPAC 36 investit chaque année plus de 20 millions d'euros dans la construction et la réhabilitation de logements, l'entretien et la maintenance de son patrimoine ainsi que pour un fonctionnement efficace de ses services. Plus de 80% de ses marchés bénéficient directement aux entreprises du département. Le montant de ces achats fait ainsi de nous l'un des plus grands donneurs d'ordre de l'Indre.

L'accomplissement de notre mission et l'atteinte de notre objectif se déclinent par la mise en œuvre d'une politique et d'une stratégie d'achat reposant sur :

- ▶ **La performance de nos achats**, avec la recherche du meilleur rapport qualité/prix, qui assure l'efficacité de nos dépenses et la satisfaction de nos locataires
- ▶ **La garantie de la bonne application des règles de la commande publique**, gage de sécurité juridique et maîtrise de notre budget
- ▶ **Le développement, dans le cadre d'une démarche RSE, de l'achat responsable**, dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales. En être acteur, en mobilisant notamment nos achats pour promouvoir sur le territoire, l'emploi des personnes qui en sont éloignées et lutter contre l'exclusion.
- ▶ **Le soutien aux petites et moyennes entreprises**, en utilisant tous les leviers réglementaires pour faciliter leur accès à la commande publique.

Ces enjeux ne peuvent être réalisés sans le savoir-faire des entreprises pour lesquelles notre place économique offre une véritable opportunité pour leur activité et leur développement. Répartir les compétences, les exigences et les contraintes de chacun est alors une nécessité.

La présente charte traduit notre volonté d'afficher clairement notre politique d'achat et vient formaliser nos engagements, avec l'ambition de rapprocher l'offre et la demande et d'améliorer, ensemble, la qualité de nos achats. Elle est le fruit de notre collaboration avec les organisations professionnelles locales.

Pascal LONGEIN, Directeur Général de l'OPAC 36



- 
- 1 GARANTIR LA PERFORMANCE DE L'ACHAT**
 - 2 DEVELOPPER L'ACHAT ECO-RESPONSABLE**
 - 3 SIMPLIFIER LES DEMARCHES DES PRESTATAIRES**
 - 4 OPTIMISER LES CONDITIONS D'EXECUTION DES MARCHES**
 - 5 CULTIVER UNE RELATION "GAGNANT-GAGNANT" AVEC LES PRESTATAIRES**

Nos procédures d'achat respectent les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

C'est dans ce cadre que nous nous engageons à mettre en œuvre l'ensemble des mesures suivantes :

1 GARANTIR LA PERFORMANCE DE L'ACHAT

- ▶ **Diffuser largement nos avis de consultation**, sur des supports accessibles à tous, afin de susciter la concurrence et de disposer d'une pluralité d'offres.
- ▶ **Fixer des règles claires, affichées et identiques à tous**, afin de garantir la transparence et la libre concurrence.
- ▶ **Définir précisément nos besoins** afin de permettre aux candidats de présenter une offre conforme à nos attentes et à nos contraintes.
- ▶ **Allotir nos marchés en fonction des secteurs d'activités ou géographiques** permettant ainsi aux plus petites entreprises de soumissionner.
- ▶ **Encourager les variantes**, opportunités pour améliorer la satisfaction des besoins et valorisant le savoir-faire des entreprises.
- ▶ **Retenir l'offre économiquement la plus avantageuse** au regard de critères adaptés aux spécificités du marché. Ces critères sont précis, objectifs et non discriminatoires ; ils sont annoncés dans les documents de la consultation et permettent aux entreprises de comprendre nos intentions.
- ▶ **Porter les négociations sur des éléments techniques et non pas exclusivement sur le prix.**
- ▶ **Détecter et éliminer les offres jugées anormalement basses**, celles-ci engendrant pour chacune des parties des risques financiers, techniques et juridiques.

2 DEVELOPPER L'ACHAT ECO-RESPONSABLE

- ▶ **Faire de l'insertion sociale une des conditions d'exécution de certains de nos marchés**, favorisant ainsi sur le territoire l'accès à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées et le recours à l'apprentissage.
- ▶ **Réserver certains marchés à des entreprises adaptées qui emploient des travailleurs handicapés ou défavorisés.**
- ▶ **Développer et valoriser la prise en compte des démarches sociétales des entreprises.**
- ▶ **Promouvoir à travers la définition de nos besoins des mesures visant à préserver l'environnement.**

3 SIMPLIFIER LES DEMARCHES DES PRESTATAIRES

- ▶ **Alléger les dossiers de candidatures** des entreprises en n'exigeant que des informations minimum.
- ▶ **Faciliter la remise des attestations obligatoires** grâce à notre adhésion à la plateforme e-attections.
- ▶ **Privilégier la dématérialisation** et accompagner les entreprises dans ce domaine avec la mise en place de formations dédiées.
- ▶ **Etablir un cadre de mémoire technique** pour faciliter l'élaboration de l'offre.

4 OPTIMISER LES CONDITIONS D'EXECUTION DES MARCHES

- ▶ **Optimiser les délais de paiement des factures.**
- ▶ **Adapter le montant de l'avance à la spécificité du marché** et la proposer même dans les cas où son versement n'est pas obligatoire.
- ▶ **Tenir compte des conditions économiques pour fixer les modalités de variation des prix.**
- ▶ **Rechercher ensemble des solutions pour remédier aux contraintes et difficultés rencontrées.**

5 CULTIVER UNE RELATION "GAGNANT GAGNANT" AVEC LES PRESTATAIRES

- ▶ **Faire preuve d'intégrité, d'honnêteté, d'indépendance et d'impartialité** dans les relations entre les parties.
- ▶ **Réunir annuellement les prestataires** et leur présenter nos futurs projets.
- ▶ **Adapter les niveaux de capacités et qualifications minimum** requis à l'objet du marché.
- ▶ **Encourager la composition de groupements d'entreprises** pour faciliter l'accès des plus petites d'entre elles.
- ▶ **Se garantir mutuellement des risques juridiques** en limitant notamment les situations de conflits d'intérêts ou pouvant générer un délit de favoritisme.
- ▶ **Lutter contre la concurrence sociale déloyale.**
- ▶ **Evaluer les prestataires** dans une démarche réciproque d'amélioration continue et de valorisation des compétences.
- ▶ **Etre à l'écoute** en organisant des **réunions d'échanges** avec les organisations professionnelles.

Les partenaires évalueront chaque année ces engagements.

Les partenaires de la charte,



www.opac36.fr - 02 54 60 20 00
Service Achat : achatspublics@opac36.fr

